



LIGUE NATIONALE  
DE RUGBY

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mardi 9 septembre 2014

## DECISION

**Marco PINTO FERRER (A.S. BEZIERS HERAULT)** : A la suite de son exclusion définitive pour « *Cumul de deux cartons jaunes* » par l'arbitre lors de la rencontre R.C. Narbonne Méditerranée / A.S. Béziers Hérault du 7 septembre 2014, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Marco PINTO FERRER est suspendu automatiquement pour **un match**.

**Marco PINTO FERRER sera donc requalifié à compter de la 5<sup>ème</sup> journée de PRO D2.**

## CONVOICATIONS

**John BEATTIE (CASTRES OLYMPIQUE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Montpellier Hérault Rugby / Castres Olympique du 5 septembre 2014, comptant pour la 4<sup>ème</sup> journée de TOP 14, Monsieur John BEATTIE est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 24 septembre 2014.

**Monsieur John BEATTIE est suspendu dans l'attente de cette séance.**

**Frédéric MANCA (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES)** : A la suite de la rencontre Section Paloise Béarn Pyrénées / S.U. Agen Lot-et-Garonne du 7 septembre 2014, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, les arbitres n°4 et n°5 ont signalé dans leur rapport le comportement de Monsieur Frédéric MANCA, Adjoint-terrain de la Section Paloise Béarn Pyrénées.

**Monsieur Frédéric MANCA et la Section Paloise Béarn Pyrénées sont convoqués par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 24 septembre 2014.**

**Thierry PEUCHLESTRADE (STADE AURILLACOIS CANTAL-AUVERGNE)** : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Stade Aurillacois Cantal-Auvergne / Union Sportive Montalbanaise du 6 septembre 2014, comptant pour la 3<sup>ème</sup> journée de PRO D2, Monsieur Thierry PEUCHLESTRADE, Entraîneur du Stade Aurillacois Cantal-Auvergne, est convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 24 septembre 2014.

**Monsieur Thierry PEUCHLESTRADE est suspendu d'accès au banc de touche et au vestiaire d'arbitres dans l'attente de cette séance.**

**Le Stade Aurillacois Cantal-Auvergne est également convoqué par la Commission de discipline et des règlements en sa séance du 24 septembre 2014.**

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON  
T +33 (0) 1 55 07 87 51  
emmanuelle.varron@lnr.fr



PARTENAIRES MAJEURS

PARTENAIRES OFFICIELS